

# Capitaine 200

## Titre(s) visé(s)

- Attestations de formation menant au diplôme de « capitaine 200 ».
- Titre polyvalent de Niveau 3 (anciennement V)

## Texte(s) de référence

- Arrêté du 20 août 2015, modifié, relatif à la délivrance du brevet de capitaine 200.
- Annexes II et III modifiées de l'arrêté du 20 août 2015, fixant le programme de formation et d'évaluation.

## Finalité(s)

- Former des marins afin de leur permettre d'exercer soit des fonctions au pont en tant qu'officier chef de quart à la passerelle, second capitaine ou capitaine sur des navires armés au commerce de jauge brute inférieure à 200, allant au plus à 20 milles des côtes, soit d'exercer des fonctions à la machine en tant qu'officier chargé de quart à la machine, second mécanicien ou chef mécanicien sur tous navires d'une puissance propulsive inférieure à 250 kW ou bien encore d'exercer des fonctions de commandement sur des navires armés aux cultures marines.

## Public concerné, conditions d'admission et prérequis de formation

- Toute personne satisfaisant aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret et titulaire, soit d'un certificat de matelot pont, certificat de matelot de quart passerelle ou certificat de marin qualifié pont délivré conformément à l'arr. du 18/08/2015, soit d'un diplôme ou titre reconnu dans le tableau 1 de l'annexe 1 du présent arrêté, soit du certificat d'aptitude au commandement à la petite pêche (CACPP) délivré conformément à l'arr. du 23/04/2012 et ayant effectué un service en mer d'une durée au moins égale à six mois.

## Conditions de délivrance des attestations et du titre correspondant

- Pour se voir délivrer le **diplôme de capitaine 200**, le-la candidat-e doit :
  - avoir suivi les modules de formation correspondants et justifier de leur acquisition,
  - être titulaire d'un certificat de formation de base à la sécurité (CFBS), valide,
  - être titulaire, à minima d'un certificat d'enseignement médical de niveau I, valide,
  - être titulaire, à minima d'un certificat restreint d'opérateur (CRO),
  - être titulaire des attestations de formation pour le personnel servant à bord des navires à passagers (SBNP 1, 2 et 3).
- Pour se voir délivrer le **brevet de capitaine 200**, le-la candidat-e doit :
  - être titulaire et justifier du diplôme de capitaine 200 ou autres titres et diplômes reconnus (cf. Tab.2, Annexe 1, arr. C200 du 20/08/2015) et des modules STCW requis,
  - satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par arrêté,
  - avoir accompli un temps de navigation de 12 mois, à minima,
  - être âgé(e) de 20 ans au moins le jour de la demande de brevet.

\* Les heures CCF sont comprises dans les heures référentiel et ne sont donc pas à ajouter.

\*\* Cette durée de formation correspond au parcours de formation maximum d'un-e stagiaire et peut être revue à la baisse en fonction des acquis et profil du/de la candidat-e.

### Coût, horaires, dates et sites de formation

#### Durée, modalités, effectifs par session

- Parcours individualisé. Pour obtenir un devis personnalisé correspondant à votre profil, merci de nous contacter au 02.98.97.04.37
- Durée Parcours standard : 452h (hors compléments individualisés - volet Accompagnement).

- Consulter le calendrier des formations sur notre site [www.cefc.m.com](http://www.cefc.m.com) ou nous contacter.

**Financement** théorique et pratique (apport de connaissances, exercices, simulations).

- **De 16 à 24 stagiaires** : Diverses possibilités de financement existent selon votre situation ou votre statut (salarié.e, indépendant.e, demandeur.euse d'emploi, autre ...)

#### Objectif(s) de la formation

- Préparer le-la stagiaire aux fonctions, tâches et responsabilités qu'il-elle devra accomplir et auxquelles il-elle devra faire face dans l'exercice de son futur métier de Capitaine 200, dans des conditions satisfaisantes et en toute sécurité, par l'acquisition de connaissances théoriques et pratiques, par le développement de compétences, attitudes et de savoir-faire professionnels requis.

#### Programme de la formation

#### PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT

Contenus	
<b>Module P.1.1</b>	Navigation (3h30), Ma
Navigation	
<b>Module p.2.1</b>	Description
Manutent°, Arrimage ...	
<b>Md. M.1.1</b>	Moteurs D (3h)
Machines Marines	Lois génér
<b>Md. M.2.1</b> Electricité	Lois génér
<b>Md. N.P.1</b> National Pont	Environner
<b>Modules STCW spécifiques</b>	Certificat F passagers
<b>Autres actions</b>	Accueil gé
<b>Evaluations</b>	Bilans - en
	4 CCF – c
	5 Epreuve
	<b>TOTAL Parcours STANDARD - He</b>
	STCW
<b>Complément accompagnement</b> (actions complémentaires prescrites selon els besoins sur la base d'une enveloppe d'heures forfaitaire)	Soutien
	TRE

